

Commune de
Châtillon-sur-Colmont



Bulletin municipal

2023



Vie municipale
Vie associative
Vie locale et communautaire



N° 70 – Janvier 2023



Votre mairie



vous accueille

Coordonnées

02 43 00 20 16
34 rue des Anciens Combattants
53100 Châtillon-sur-Colmont
mairie@chatillon-sur-colmont.fr
www.chatillon-sur-colmont.fr

Horaires

Lundi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h15
Mardi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h15
Mercredi : de 8h45 à 12h
Jeudi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h15
Vendredi : de 8h à 12h30
Samedi (semaines paires) : de 9h à 12h



LA POSTE

L'agence postale de Châtillon-sur-Colmont vous accueille également sur les mêmes horaires que la mairie.

Votre commune investit



Réalisation d'une rampe d'accès à l'église

Création d'une aire de jeu à Vauboire



Édito

Nous arrivons à mi-mandat, le conseil municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Après 2 années marquées par la covid et tous les désagréments dus à la crise sanitaire, la situation semble s'améliorer, même si nous devons rester vigilants. Il est agréable de retrouver une vie presque normale et de pouvoir, à nouveau, partager de bons moments en famille, entre amis.

Pour la première fois depuis notre élection, nous pouvons envisager d'organiser les voeux du Maire, qui auront lieu le 20 janvier 2023. Ce sera pour nous l'occasion de vous présenter les projets aboutis, en cours et à venir.

Vous avez la possibilité de suivre toutes les informations communales sur le site internet, le bulletin municipal et la presse.

Mais pour moi, le plus motivant est de constater l'augmentation des naissances, du nombre d'enfants à l'école, particulièrement cette année, et l'arrivée dans notre commune de nouvelles familles que nous espérons rencontrer lors de la cérémonie des voeux. Cela nous encourage à être toujours réactifs aux différentes demandes : école, garderie, centre de loisirs et surtout d'être à l'écoute de tous.

Passez de bonnes fêtes, qu'elles soient empreintes de bonheur, de convivialité et de bienveillance.

**Que 2023 puisse voir la réalisation de tous vos voeux,
que cette nouvelle année soit pleine de joie et de sérénité.**

Je vous souhaite une bonne lecture.

Cordialement,

Proper Alain CHAUVIN

Maire de Châtillon-sur-Colmont



Sommaire

Vie municipale

- 6 École publique Denise Raymont
- 7 Accueil de loisirs Chapi-Chapo
- 8 Marpa Claire Demeure
- 9 CCAS
- 10 Commission jeunes
- 10 Bibliothèque de Châtillon-sur-Colmont
- 11 Cantine scolaire
- 11 Chantiers Argent de poche
- 12 Tarification salles 2023
- 13 Assainissement
- 13 Frelons asiatiques
- 13 Concession cimetière
- 14 Concours des maisons fleuries
- 15 État civil 2022
- 16-17 Urbanisme 2022
- 18-19 Au fil des réunions du conseil municipal 2022
- 20 Lotissements

Vie associative

- 21 ADMR
- 22 Amicale Laïque Châtillonnaise
- 23 Familles rurales
- 24 Association Carpediem
- 25 Comité d'Animation Châtillonnais
- 26 Châtillon Patrimoine
- 27 Club Bon Accueil
- 28 Troupe de théâtre châtilonnaise
- 28 Les Chant'illons
- 29 Rallycross circuit Forget
- 29 Amicale des anciens d'A.F.N.
- 30 Amicale châtilonnaise de tennis de table
- 30 US Châtillon football
- 31 A.A.P.P.M.A.
- 32 AGEFAUNE
- 33 Société de chasse

Vie locale et communautaire

- 34-35 Maison des Initiatives Jeunesse
- 36-37 Vos formalités administratives
- 38 R.P.E. du Bocage
- 39 Déchetteries
- 40-41 Tri et propreté
- 42 Quelques civilités
- 43 Droits et devoirs des riverains de cours d'eau
- 44 Commerces et services

Mayor's word

As we reach the mid-mandate, the municipal council and I would like to send you our best wishes for health, happiness and success.

After two years marked by covid and all the inconveniences due to the health crisis, the situation seems to be improving, even if we must remain vigilant. It is nice to be back to almost normal life and to be able to share good times with friends and family again.

For the first time since our election, we can consider organizing the 'Maire wishes', which will take place on 20 January 2023. This will be an opportunity for us to present to you the projects that have been completed, that are in progress and that are to come.

You can keep up to date with all the news from the commune via the website, the municipal newsletter and the newspaper.

But for me, what is most motivating is to seeing the increase in births, the number of children at school, particularly this year, and the arrival in our commune of new families whom we hope to meet at the New Year's ceremony.

This encourages us to be always reactive to the various requests : school, daycare, leisure center and especially to be attentive to all.

Have a good holiday season, may it be filled with happiness, conviviality and kindness.

***May 2023 see the fulfilment of all your wishes,
may this new year bring you full of joy and serenity.***

I wish you a good reading.

Sincerely,

Proper Alain CHAUVIN

Mayor of Châtillon-sur-Colmont



Vie municipale

École publique Denise Raymont

Pour toute inscription ou visite, prendre rendez-vous au préalable avec la directrice de l'établissement, Mme OLIVIER.

Pour les inscriptions de rentrée, pour l'année 2023-2024, une permanence sera assurée les :

Lundi 03 juillet 2023 de 16h40 à 18h30

Mardi 04 juillet 2023 de 16h40 à 18h30

Jeudi 06 juillet 2023 de 16h40 à 18h30

Lundi 28 Août 2023 de 14h00 à 18h00

Mardi 29 Août 2022 de 14h00 à 18h00

Cette année, l'école accueille, **65 élèves** de la toute petite section au CM2.

L'équipe pédagogique est inchangée. Elle est constituée de :

- **Mme OLIVIER Karinne**, directrice de l'établissement et enseignante de la classe de CP/CE1/CE2 comprenant 20 élèves.
- **Mme AUCHERIE Mathilde**, enseignante de la classe maternelle de la toute petite section à la grande section, soit 24 élèves. Ils sont accompagnés de Mme HATTE Françoise, ATSEM.
- **Mme TESSIER Anne-Laure**, enseignante de la classe de CE2/CM1/CM2, comptant 21 élèves.



Pour l'année scolaire 2022-2023, plusieurs projets ont été mis en place

- La classe de mer reportée, pour les anciens élèves de CP et de CE1, en octobre 2022.
- Les élèves de l'école bénéficieront également de deux séances au cinéma de Gorron en automne et au printemps, ainsi que de séances de natation du 20 mars 2023 au 19 juin 2023 à la piscine de Gorron ; la Communauté de Communes du Bocage Mayennais assurant à titre gracieux les transports.
- Plusieurs visites à la bibliothèque de Châtillon seront également organisées et les enseignantes remercient chaleureusement les personnes bénévoles qui se chargent d'accueillir les enfants et de leur proposer diverses activités autour de la littérature.
- Cette année, l'équipe enseignante a décidé d'axer ses différents projets autour du thème « Bien-être et santé » et du « Parcours Citoyen ». Pour cela, dans un premier temps, elle abordera le sujet de l'alimentation, du sommeil, de l'hygiène et de l'activité physique ; dans un second temps, en collaboration avec la caserne des pompiers de Châtillon, elle les amènera à avoir un comportement citoyen en apprenant à prendre soin d'eux et des autres, à secourir si besoin, simplement en donnant l'alerte.

L'équipe enseignante remercie, cette année encore, les familles, la Municipalité et l'Amicale Laïque Châtillonnaise pour leur engagement et leur soutien.

Elle espère que cette heureuse collaboration se poursuivra encore pour permettre aux élèves de l'école de s'épanouir davantage.

Sans elles, l'école ne pourrait leur offrir toutes ces opportunités culturelles.

Vie municipale



Accueil de loisirs Chapi-Chapo

Animatrices : Françoise Carré Courteille (BAFD) et Sandrine Brihault (BAFA)

Activités avec intervenants en 2022

Marianne Bouchard : tri et déchets création d'un mini-jardinnet.

Sophie de la MIJ : jeux de société.

Exposition : Participation sur le thème des Haies aux jardins des Renaudies à Colombiers-du-Plessis.

Sorties réalisées en 2022

Vacances d'hiver : Initiation à l'équitation au centre équestre d'Ambrières-les-Vallées.

Vacances de printemps : Cinéma à Gorrion.

Vacances d'été : Visite au château & zoo de la Bourbansais, piscine, accrobranche & Beach vert à Gorrion. Randonnée au Parc de Vaux. Visite de la caserne des 3 Collines.

Vacances d'automne : Spectacle ciné-concert « Crin Blanc » à l'espace Culturel de la Colmont.

Vacances de Noël : Spectacle de fin d'année.

Camps organisés en 2022

Camps sous tentes à Torchamps (61)

Du lundi 11 juillet au mercredi 13 juillet les enfants âgés de 6 à 8 ans ont pu participer à un mini-camp sous tentes. Ils ont pu pratiquer la pêche, l'escalade, parcours d'orientation.

Du 19 au 22 juillet les enfants âgés de 9 à 11 ans ont pu s'initier à la pêche, à l'escalade, au tir à l'arc et au kayak.

Le camp c'est une autre manière d'apprendre :

- L'intégration sociale et la citoyenneté
- La conscience environnementale
- L'intérêt pour l'activité physique
- La confiance en soi et le développement personnel

Les projets à long terme 2022-2023

- La continuité du projet recyclage.
- Continuer la sensibilisation des enfants à la sécurité, au handicap et à la différence.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant.
- Travailler avec les ressources du territoire.
- Partenariat avec des élèves de la section SAPAT (Service aux Personnes et aux Territoires) de Mayenne pour un projet intergénérationnel avec la MARPA (Maison d'Accueil Résidence pour l'Autonomie) de Châtillon-sur-Colmont.

Nous remercions les parents pour la confiance qu'ils nous accordent et espérons répondre toujours aux différentes attentes de chacun.

Les enfants et l'équipe d'animation vous adressent leurs meilleurs vœux.



Horaires d'ouverture

Période scolaire

Mercredi
de 7h30 à 18h30

Vacances scolaires

Tous les jours
de 7h30 à 18h30

Tarifs du 01/09/2022 au 31/08/2023	Prix	Prix non imposable
Accueil périscolaire Le matin avant la classe	1.42€	1.37€
Accueil périscolaire Le soir après la classe (avec goûter)	2.10€	2.05€

Informations

Concernant le centre de loisirs (inscriptions, tarifs, périodes d'ouverture, programmes) cela est disponibles sur : www.cc-bocagemayennais.fr

Coordonnées

Rue de Vauboire
53100 Châtillon-sur-Colmont
Tel : 09 64 13 08 85

Mail : françoisecarre@bocage-mayennais.fr

Vie municipale

Marpa Claire Demeure

La Marpa Claire Demeure (maison d'accueil rurale pour l'autonomie) de Châtillon-sur-Colmont est une résidence autonomie qui peut accueillir jusqu'à 21 résidents âgés de 60 ans et plus et accessible aux fauteuils roulants.

La Marpa comprend 15 T1 confort, 2 T2 et 2 chambres d'accueil temporaire (accessible également aux aidants familiaux sans condition d'âge).

A ce jour, la Marpa accueille 19 résidents âgés de 61 à presque 98 ans. 15 femmes, 4 hommes.

La Marpa veille au quotidien à vous garantir une sécurité h24, 7 jours sur 7, par la présence de six agents et une responsable. Nous avons à cœur de vous accompagner et vous permettre de rester le plus autonome possible à nos côtés, dans le respect de votre projet individualisé.

Lorsque l'équipe ne peut plus vous garantir cette sécurité pour vous-même et/ou les autres résidents, nous travaillons ensemble avec votre famille pour vous orienter vers une structure mieux adaptée.

Tout ceci est possible grâce aux différents partenaires sociaux, médicaux et paramédicaux très présents (ADMR, cabinets infirmiers, médecins, pharmacie, simad, pédicures, ambulances...).

Un grand merci à toutes et tous pour votre soutien, votre présence, nos échanges riches de savoirs, de remise en question de nos pratiques professionnelles continues pour toujours un mieux être de nos résidents.

Sans vous tous, nous ne serions pas ce que nous sommes et l'équipe se joint à moi pour vous remercier parce que grâce à vous tous, nous permettons à nos résidents de rester à nos côtés de longues années avec le soutien de leur famille.

Merci à nos porteurs de repas à domicile bénévoles et aux bénéficiaires de ces portages avec lesquels nous échangeons et apprécions les remarques pertinentes et constructives. Merci à nos bénévoles pour les accompagnements en sorties, nos fidèles « warrior » de Châtillon pour leur participation aux activités gym Sénior à la MARPA tous les lundis.

Merci à nos commerces de proximité, notre coiffeuse Lucie à Châtillon, Élodie et Frédéric MARTIN nos boulangers, Viveco avec Anaïs et son équipe à Saint-Georges, notre boucher Franck HERON et sa femme à Oisseau, nos livraisons de pdt par Françoise GUERIN de Châtillon, Myriam LEMETAYER notre pharmacienne à Oisseau... merci à vous tous pour votre dévouement, votre serviabilité et réactivité à toute épreuve. Et merci à nos jeunes de Châtillon pour la préparation, la mise en place et le suivi du potager crée en Mars 2022... pour vos échanges avec nos résidents, à poursuivre ...

Tellement de personnes à remercier... la commune, le CCAS, les agents communaux, le club de Châtillon, nos intervenants SIEL Bleu, Dorine, (gym senior), Carole (arthérapie musicale et animale), nos prestataires musicaux de cette année : Mick et pipo, l'îlot soleil, Hélène et Jean-Claude, Marcel forêt, la clef de Sol... merci à vous tous pour ces photos et vidéos à regarder sans modération.

Cette 2eme année est malheureusement marquée par de nombreux décès ... Huguette, Adèle, Monique, Yvonne, Yves, Simone, Gilbert et Marie-Louise.

Que vous soyez de passage en accueil temporaire quelques semaines ou que vous restiez pour plusieurs années... qu'importe, vous laissez une empreinte indélébile dans nos cœurs.

Merci à vous pour tous ces moments partagés à vos côtés, nos échanges, nos rires... Reposez en paix, on ne vous oubliera pas.

Ensemble... tout est possible. Rien

La Marpa est un lieu d'accueil, de vie, de rires autour d'animations diverses (gym douce, chant, danses, spectacles, ateliers de décoration, ateliers cuisines, anniversaires), un lieu de fête où nos résidents aiment partager des moments inoubliables avec une équipe toujours heureuse de rendre service et toujours prête à encourager et valoriser vos capacités à... Nous nous efforçons à ne pas faire à votre place, à vous accompagner dans la justesse de vos besoins et être une béquille dans les moments difficiles en soutien à vos familles.

Au-delà de nos partenaires du quotidien, je remercie également nos instances supérieures qui nous accompagnent au quotidien, le département, la région, la sgc de Mayenne, e-collectivités... pour nous permettre de vous accompagner au mieux dans le respect des normes en vigueur à tous niveaux.

Vie municipale

CCAS

Le samedi 22 octobre, 81 convives de plus de 70 ans et leurs conjoints se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le repas annuel.

Un moment attendu par nos anciens. C'est l'occasion de partager, d'échanger des souvenirs, une journée conviviale autour d'un repas préparé par Stéphanie et David Legregeois, un dessert fourni par Élodie et Frédéric Martin, servi par les membres du CCAS et les élus, un décor floral réalisé par les résidents de la Marpa.

À la table d'honneur, Monsieur le Maire et Monsieur Bertrand Racinais, Maire honoraire, entourés des doyens de cette assemblée :

nés en 1928

- Marie GUESDON
- Auguste DUFEU
- Solange POMMEREUL

né en 1929

- Jules PLAÏ

nés en 1931

- Marie-Thérèse GARNIER
- Antoinette CERISIER
- Joseph LALANDE
- Marie-Joséphine BEUDIN

nés en 1932

- Paul GARNIER
- Joseph GUYARD
- Alice PIVETTE



Rendez-vous a été pris au 4 novembre 2023 !

n'est jamais acquis, tout se construit !

Cette année à venir nous la souhaitons haute en couleurs avec des projets divers (ateliers jardinage, rencontres intergénérationnelles avec la participation des terminales SAPAT du Lycée Rochefeuille de Mayenne, poursuite du potager de la MARPA avec la mise en place et l'entretien par nos jeunes de Châtillon, ...).

Nous comptons sur vos idées, vos remarques constructives, votre présence, votre soutien.

Tous nos vœux de bonne santé avant tout à toutes et tous, en cette fin d'année sous tensions... restez prudents, prenez soin de vous.

Madame LEVEAU MP

Son équipe, ses résidents, Le CCAS



Vie municipale

Commission jeunes

Une commission jeunes a été créée en novembre 2021. Elle a pour but de réunir les jeunes de la commune afin qu'ils puissent travailler ensemble sur des projets pour le bénéfice de la commune.

Les jeunes avaient été réunis en 2021 afin de choisir entre créer un conseil municipal jeunes, ou une commission, moins officielle, ce qu'ils ont choisi.

La commission est ouverte à tous les jeunes qui souhaitent la rejoindre, âgés de 9 à 17 ans.

Une liste de projets a été créée par les jeunes. Le premier projet à avoir vu le jour a été le jardin participatif. Il a été

implanté à la MARPA, pour la joie de nos anciens qui ont pu déguster des radis, tomates et autres fraises.

Les jeunes souhaitent reconduire le projet pour 2023.

L'autre projet de l'année a été la décoration du sapin de Noël qui a eu lieu le 17 décembre sur la place de la Mare. Les jeunes ont travaillé ensemble, avec l'aide de membres du comité d'animation, à la création des décorations. 3 samedis ont été nécessaires pour créer ces décorations.

Bibliothèque de Châtillon-sur-Colmont

Le point lecture, désormais appelé **bibliothèque** a rouvert ses portes à la rentrée, avec des horaires un peu différents.

Vous pouvez désormais y rendre :
les **mardis de 16h30 à 18h30**
et les **samedis de 10h00 à 12h00**

Une projection lors de la soirée d'Halloween a eu lieu dans la salle du conseil de la Mairie.

Jean-Luc BOUTTIER-LOCHU et une équipe de bénévoles ont toujours en charge l'organisation et les permanences.

L'inscription est gratuite, 02 43 30 36 04 aux heures d'ouverture.



Vie municipale



Cantine scolaire

Les enfants sont encadrés par

- Mme ROTS Chloé (adjoint d'animation)
- Mme DUFEU Thérèse (adjoint technique)
- Mme ANDRADE Roselyne (adjoint d'animation)

Les repas sont fournis par l'ESAT de Gorrion qui s'efforce d'introduire de plus en plus de produits locaux dans les menus.

Les personnes à contacter pour les inscriptions ou pour les absences sont

- Mme HATTE Françoise (ATSEM) de 8h30 à 9h00 au 06 49 99 26 60 ou par SMS / message vocal.
- Mme DUFEU Thérèse de 11h30 à 14h30, à la cantine au 02 43 03 82 85.

Tarifs du 01/09/2022 au 31/08/2023

Repas enfants des écoles maternelles et primaires	4.04 €
Repas maître école / stagiaire / apprentis / agents territoriaux	5.25 €
Repas des personnes retraitées	
CAE CUI	3.64 €

Chantiers Argent de poche

Comme chaque année, la commune a organisé les chantiers Argent de poche. Ils ont commencé le 8 juillet et se sont terminés le 13 juillet, soit 4 matinées.

Alycia RENARD, Déborah JOSEPH et Simon DENIS ont participé. Ils étaient encadrés par Françoise, Roselyne, Jérôme et Thierry.

Ils ont effectué le ménage et la désinfection de la cantine, des classes de l'école et de la garderie.

À la fin de la semaine, chaque jeune a reçu un chèque de 60 euros.

Pour participer aux chantiers

- il faut être âgé entre 16 et 18 ans
- la rémunération est de 15 euros par jour, à raison de 3 heures par jour
- chaque jeune reçoit un courrier de la mairie
- pour les nouveaux arrivants, ils peuvent en prendre connaissance par le biais de l'affichage ou en consultant le site internet de la commune et se rapprocher de la mairie pour s'y inscrire



Alycia RENARD, Déborah JOSEPH et Simon DENIS ont participé.

Vie municipale

Tarifification salles 2023

Location Centre de Loisirs 2023	Tarifs de base (habitants de la commune *)	Mise à disposition (matériel mobilier, produits consommables, fluides)	Sortie de vaisselle Option
1 Repas / Buffet Soit le midi (12h à 19h) Soit le soir (19h à 2h)	215 €	Forfait Jusqu'à 50 personnes 30 € De 50 à 100 personnes 60 € De 100 à 150 personnes 90 € De 150 à 200 personnes 120 €	0.30 € par couvert demandé (assiette, couteau, fourchette, cuillère, verre) ou 0.10 € par verre ou tasse demandé
2 Repas / Buffet Soit 1 repas midi + soir (12h à 2h) Soit 1 repas soir + lendemain midi	288 €		
3 Repas / Buffet 1 repas midi + 1 repas soir + lendemain 1 repas / buffet	390 €		
Assemblée générale + Repas / Buffet	215 €		
Bal Soirée ou après-midi danse	183 €		
Spectacle / Théâtre Concours de cartes – Loto Réunion (AG) ou conférence + vin d'honneur Exposition vente	124 €		
Vin d'honneur seul ou Réunion seule (ex.: réunion d'information)	83 €		
Associations de Châtillon-sur-Colmont	60 € pour le ménage si la partie parquet est utilisée Facturation de la vaisselle Facturation du chauffage Pas de chèque de caution Pas d'acompte		
Chauffage suivant consommation – facturation comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait de 30 € • + relevé de consommation avec une facturation de 0.28 €/kW 			
Arrhes à la réservation : 30 % Caution exigible lors de la remise des clefs : 200 €			
* Grille de tarifs applicable si le locataire est domicilié à Châtillon-sur-Colmont. Dans les autres cas, des tarifs différents s'appliquent. Merci de vous rapprocher de la mairie pour plus de détails.			

Règlement Salle des associations

Salle réservée exclusivement aux habitants de la commune. Le locataire s'engage à ne pas y accueillir plus de 50 personnes. Des tables et des chaises sont à disposition. Le locataire peut y ajouter du matériel. La manifestation doit se terminer impérativement avant 2h du matin. Le locataire assure le nettoyage.

Salle proposée à la location pour des événements familiaux. Il n'y a ni vaisselle, ni four, ni réfrigérateur.

Location Salle des Associations	
75 €	Repas ou buffet, midi ou soir
100 €	Repas ou buffet, midi et soir
20 €	Supplémentaire si chauffage
25 €	Sépulture ou vin d'honneur
10 €	Supplémentaire si chauffage

Vie municipale



Assainissement

Un chantier majeur

Un état des lieux des installations avait été fait. Il en est ressorti une urgence de remise aux normes.

Le montant total des subventions a couvert 80% des travaux, dont 50% par l'Agence de l'eau.

Les travaux ont débuté au mois de mai. Les sites concernés ont été le Bas-Bourg, route de Brécé et route de Saint-Mars, ainsi que le changement de la pompe de renvoi route de Saint-Georges.

Tout s'est bien passé avec une météo conciliante.

Il reste quelques travaux, notamment la mise en conformité réalisée par une société spécialisée, ainsi que les marquages sur la voie publique.

Le budget investissement-assainissement de la commune nous a permis de ne pas recourir à l'emprunt **et de ne pas augmenter les tarifs pour la population.**

Montant total des travaux : 341 000 €

Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2023	
Abonnement	13.50 €
Mètres cubes consommés	0.80 €

Frelons asiatiques

Le contexte climatique a favorisé une recrudescence des nids de frelons asiatiques sur la commune.

Cette année, **18 nids ont été recensés**, seulement 3 en 2021.

Les nids détruits se trouvaient dans :

- les arbres (essences diverses)
- les garages
- les ronciers
- les hangars à fourrage
- les bouches d'égouts

Notre collectivité est adhérente à l'organisme **Polleniz**.

Notre commune prend en charge à 100% la destruction des nids de frelons asiatiques, cette action permet de réduire la pression de l'insecte envers les structures apicoles (une ruche est détruite en très peu de temps). Les frelons asiatiques sont une menace pour la biodiversité et surtout ce service est essentiel pour sécuriser la population.

Votre référent, **Philippe LOUVEAU**



Concession cimetière

Tarifs		
1 emplacement concession ou caveau urne	30 ans	40€
1 emplacement concession ou caveau urne	50 ans	60€

Vie municipale

Concours des maisons fleuries

Lauréats 2022

Catégorie 1 : Plantes annuelles

Bourg (particulier)

M. Mme REMANDE Albert
69 rue des Avalois

M. LE LIN Léopold
27 rue de la Croix

Mme LAUNAY Denise
68 rue des Avalois

Campagne

**M. DERENNE Bernard
et Mme LORIARD Jacqueline**
2 La Panneterie

M. Mme AUBERT Francis
5 Les Grands Mets

Hors concours

M. Mme ALLAIN Pierre
31 rue du Hameau de la Davière

M GALLAND Jean-Baptiste
8 Cour de la Poste

M. David LEGREGEAIS
34 Place du Marché



Catégorie 2 : Décor Floral

Bourg

M. Mme Georges LESAIN
36 rue Jean Sillard

M. Mme OLLIVIER Vincent
19 rue de la Fontaine

Campagne

M. Mme BESNIER Nicolas
7 La Godefroyere

M. et Mme GOURDIER Jean-Yves
1 Le Bas Pont

M. et Mme LEBLANC Philippe
2 La Mochinière

M. et Mme DUFEU Gilbert
1 La Chapelle

M. et Mme GUERIN Didier
1 La Triconnière

M. et Mme GARNIER Stéphane
1 La Boufayère

Hors concours

M. et Mme Joseph MOTTIER
28 impasse de la Fontaine

Mme Irene HOUDAYER
6 rue Vauboire

M. Mme LEBRUN Hervé
1 La Basse Belouze



Vie municipale

État civil 2022

Naissances

ROUSSEAU Elena	le 16 mars 2022	Laval
BEAUDOIN Kayla	le 10 avril 2022	Mayenne
BRAULT Louis	le 18 avril 2022	Mayenne
JUILLET Lya	le 26 mai 2022	Laval
BONNEMAIN Lou	le 15 juin 2022	Rennes
LAUNAY Zélie	le 4 juillet 2022	Mayenne
MARTIN Milo	le 26 octobre 2022	Mayenne
BRILHAULT Coline	le 19 novembre 2022	Mayenne
BOSSÉ Léo	le 19 novembre 2022	Mayenne
COCHET MARCHAND Timao	le 22 novembre 2022	Mayenne

Mariages

KIERSZK Cédric et TIRANT Cassandra	le 16 juillet 2022
COUTAREL Guy et BONNET Isabelle	le 10 septembre 2022
CERISIER Loïc et ANFRAY Lucie	le 5 novembre 2022

Décès · Transcriptions

PENLOUP Albert	le 10 janvier 2022	Mayenne
LEDAIN Catherine	le 16 février 2022	Mayenne
GARNIER Odile	le 20 mars 2022	Mayenne
FOUBERT Elie	le 13 avril 2022	Mayenne
DELORY Huguette	le 15 avril 2022	Mayenne
LESAINT Marcel	le 20 mai 2022	Châtillon-sur-Colmont
LAIR André	le 17 mai 2022	Laval
BLIN Adèle	le 10 juin 2022	Ernée
ROCHER Michel	le 4 juillet 2022	Mayenne
KAYSER Marcel	le 4 août 2022	Châtillon-sur-Colmont
LÉON Henri	le 4 août 2022	Oisseau
RENAULT Didier	le 22 août 2022	Châtillon-sur-Colmont
COME Monique	le 1 ^{er} septembre 2022	Ernée
FAUQUE Lucien	le 6 octobre 2022	Châtillon-sur-Colmont
POIRIER Gilbert	le 7 octobre 2022	Châtillon-sur-Colmont
DIVAY André	le 15 novembre 2022	Laval
PARIS Marie-Louise	le 26 novembre 2022	Laval

Vie municipale

Urbanisme 2022

Permis de construire

PC 053 064 22 M0001	LARGILLIERE Cédric	Extension d'une maison d'habitation	2, La Boutrie
PC 053 064 22 M0002	FRISON Arnaud	Aménagement de combles d'une maison d'habitation	33, rue de la Croix
PC 053 064 22 M0003	MAYENNE HABITAT	Construction de deux logements de type 3	rue des Jardins
PC 053 064 22 M0005	MARTEAU Constance	Construction de 6 boxes en bois	Chantepierre
PC 053 064 22 M0006	GAEC de l'Echardière	Construction d'une nurserie	L'Échardière
PC 053 064 22 M0007	GAEC Madlon	Construction d'une stabulation V.T et génisses avec stockage fourrage et céréales	La Gasnerie

Déclarations préalables

DP 053 064 22 M0001	TIREHOTE Alexandre	Surélévation d'une extension existante	1, La Cuillaie
DP 053 064 22 M0002	ROISILLE Anthony	Création d'un abri de jardin	Le Réveil
DP 053 064 22 M0003	TREDEMY Michael	Remplacement d'une porte en fenêtre et création d'un carport	La Geslinière
DP 053 064 22 M0004	LANDEMAINE Pascal	Création d'un abri de jardin	26, rue de Bretagne
DP 053 064 22 M0005	LECOQ Pascal	Installation de panneaux photovoltaïques sur la maison d'habitation	48, rue des Anciens Combattants
DP 053 064 22 M0006	FOUCHER Roger	Installation de panneaux photovoltaïques sur la maison d'habitation	Le Gratoir
DP 053 064 22 M0007	LE GOFF Vincent et Morgane	Extension d'une maison d'habitation	La Cotinière
DP 053 064 22 M0008	GAEC de La Triconnière	Installation d'un générateur photovoltaïque sur mat en autoconsommation	La Triconnière
DP 053 064 22 M0009	GAEC Garnier	Coupe et abattage d'arbres et compensation	La Jactière
DP 053 064 22 M0010	BRILHAULT Cédric	Création d'un velux	4, La Bougrère
DP 053 064 22 M0011	LECOURT Daniel	Installation de panneaux photovoltaïques	Le Moulin Clément
DP 053 064 22 M0012	NW Joules	Box pour stockage d'énergie	La Buchelière
DP 053 064 22 M0013	EDF ENR pour TRIGUEL Joël	Installation d'un générateur photovoltaïque	La Burlaie

Vie municipale

Démarches à effectuer

Besoin de conseils ou de renseignements ?

Le Service Urbanisme de la Communauté de Communes se tient à votre disposition pour vous apporter conseils et renseignements sur vos projets.

Vous envisagez des travaux de construction, de réhabilitation ou de démolition ? Vous vous questionnez sur les démarches à effectuer en amont : permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel ? Le service urbanisme est à votre disposition pour répondre à vos questions.

A quoi servent les autorisations ?

Les autorisations préalables de travaux ont pour objet de constater la conformité d'un projet de construction : aux règles d'urbanisme locales (plan local d'urbanisme intercommunal, règlement de lotissements). Ces autorisations n'assurent en aucun cas le contrôle du respect des règles de droit privé (servitudes de vues, mitoyenneté...), l'autorité administrative n'ayant pas de compétence pour connaître ces règles.

Comment connaître la réglementation applicable sur une commune ?

Pour tout projet de travaux (construction, changement de fenêtres...) sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, vous pouvez consulter les dispositions d'urbanisme qui s'imposent sur le terrain concerné en allant sur le « Géoportail de l'urbanisme ».

Comment constituer votre dossier ?

Retirez un imprimé dans votre mairie ou sur service-public.fr (rubrique *Logement*, puis *Urbanisme*) et retrouvez l'ensemble des explications concernant les procédures (formulaires CERFA, pièces à fournir, délais d'instruction).

Où déposer votre dossier ?

Deux possibilités pour déposer votre dossier :

- Soit le déposer à la Mairie du lieu des travaux qui le transmettra, après vérification, au centre instructeur de la Communauté de Communes
- Soit par le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) sur <https://gnau42.operis.fr/bocagemayennais/gnau/#/>

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Les permis de construire et les déclarations préalables peuvent être déposés en ligne

Depuis 2022, un usager peut déposer sa demande en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15417>

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répondent aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. La constitution du dossier est simplifiée : il suffit de scanner ou de télécharger les documents exigés.

Vie municipale

Au fil des réunions

Séance du 3 février 2022

- Décision du maintien ou non de Mme MAUBERT Valérie dans ses fonctions de 1^{ère} adjointe à la suite du retrait de ses délégations
- Détermination du nombre d'adjoints
- Mise à jour des commissions communales et représentants à la communauté de communes

Séance du 3 mars 2022

- Approbation du compte de gestion du budget lotissement
- Approbation du compte administratif du budget lotissement
- Affectation des résultats du budget lotissement
- Approbation du compte de gestion du budget assainissement
- Approbation du compte administratif du budget assainissement
- Affectation des résultats du budget assainissement
- Approbation du compte de gestion du budget commune
- Approbation du compte administratif du budget commune
- Affectation des résultats du budget commune
- Orientation budgétaire 2022
- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées : choix de l'entreprise pour effectuer les travaux
- Travaux de la supérette : choix de la prestation Ale'Prisme
- Nomination de deux conseillers délégués : montant des indemnités
- Location en bail précaire terrain rue du Soleil Levant
- Vente d'une parcelle boisée ZH 28 : droit de préférence
- Télé-Proton 53 : demande de subvention
- CAUE 53 : appel de cotisation 2022
- Ville Prudente : proposition d'adhésion
- Admission en non-valeur : impayés des loyers
- Aménagement d'une aire de jeu à Vauboire : choix du devis et demande de subvention à la Région
- Ramassage des encombrants par le service technique

Séance du 7 avril 2022

- Approbation du budget primitif 2022 lotissement
- Approbation du budget primitif 2022 assainissement
- Approbation du budget primitif 2022 commune
- Vote des taxes
- Convention de mise à disposition du personnel communal : service CCAS
- Convention de mise à disposition du personnel communal : MARPA
- Convention de mise à disposition du personnel communal : service assainissement
- Voyage scolaire : paiement des heures complémentaires de Mme HATTE Françoise
- Numérisation et indexation des actes d'État-Civil : devis
- Proposition d'achat des parcelles YN34 – YN36 – AB1 – AB627 – AB 629 qui appartiennent à M. CLOUARD et Mme GINISTY
- ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2021 / 100 du 07 octobre 2021
- Réseau des collectivités : proposition d'adhésion
- Reprise des activités informatiques du CDG 53 par e-collectivités : mission RGPD
- Territoire Energie 53 : adhésion d'un nouveau membre
- Institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires



- Suppression du poste de technicien principal de 1^{ère} classe à la suite du départ à la retraite de M. HOUDOU Michel
- Mise à jour du tableau des emplois et de l'effectif
- Demande de subventions et d'adhésions 2022
- Renouvellement de la prise en charge des entrées et de l'encadrement des élèves à la piscine intercommunale de Gorron
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion 2023/2026
- Délibération de soutien à l'hôpital de Mayenne
- Demande de Madame LEPECULIER pour l'attribution d'une subvention pour le voyage scolaire de son fils

Vie municipale

du conseil municipal 2022



Séance du 5 mai 2022

- Chantiers Argent de poche : détermination du nombre et des chantiers à prévoir
- Validation du recrutement d'un agent Centre de Gestion pour le remplacement du secrétariat pendant les congés d'été et fermeture le samedi matin pendant le mois de juillet et d'août
- Cessions de chemins : demande d'achat de chemins communaux et lancement de la procédure de mise en enquête publique
- Création d'une rampe d'accès à l'Église : choix du devis
- Mise en vente du terrain « 4 rue du Hameau de la Davière » : décision d'achat
- Association AFSEP : demande de subvention

Séance du 2 juin 2022

- Indemnité gardiennage Église
- Création d'un poste d'adjoint technique en accroissement temporaire d'activité
- Prix des lauréats du fleurissement 2022
- Achat du terrain « 4 rue du Hameau de la Davière » : décision modificative
- Publicité des délibérations dans les communes de moins de 3500 habitants
- Révision allégée du PLUI : avis du conseil municipal
- Association sportive Gorronnaise : demande de subvention

Séance du 7 juillet 2022

- Assainissement : validation du RPQS
- Contrat liaison chaude ESAT cantine scolaire
- Détermination des tarifs du service cantine pour l'année scolaire 2022-2023
- Détermination des tarifs du service périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023
- Détermination des tarifs de location de la salle du Centre de Loisirs pour l'année 2023
- Détermination des concessions dans le cimetière communal pour l'année 2023
- Détermination des tarifs du service assainissement pour l'année 2023
- Illumination de Noël 2022-2024 : choix du devis
- Délibération instaurant le temps de travail de 1607h
- Budget primitif 2022 : décision modificative
- Achat d'un défibrillateur avec boîtier et maintenance

Séance du 1^{er} septembre 2022

- Coût d'un élève hors commune : refacturation du coût de scolarisation aux communes concernées
- Redevance Occupation du Domaine Public – RODP 2022 : Orange
- Remplacement des rideaux à la salle du Centre de Loisirs : choix du devis
- Cessions de chemins : rapport du commissaire enquêteur
- Demande de subvention exceptionnelle de l'association de tennis de table
- Remplacement de Madame BIBRON Jennifer pendant son congé maternité

Séance du 13 octobre 2022

- Modification des horaires de la garderie
- Proposition tarifaire effacement des réseaux Rue des Avaloirs
- Recrutement d'un agent contractuel pour le bulletin Municipal
- Scolarisation enfants hors commune
- Devis radiateurs pour logements locatifs rue de la poste
- Devis pour formation supplémentaire site Web de la commune
- Demande de subvention de l'EHPAD de St-Denis-de-Gastines, concernant 3 résidents citoyens de Châtillon.
- Avis sur projet d'installations élevage avicoles sur commune de Saint-Mars-sur-Colmont (épandage sur la commune)

Séance du 3 novembre 2022

- Projet organisation : Tour du Bocage et de L'Ernée
- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation permanent
- Transfert de propriété du centre d'incendie et de secours
- Mise à jour du tableau de l'emploi et de l'effectif

Séance du 1^{er} Décembre 2022

- Convention territoriale Globale avec la CAF
- SENOM : rapport annuel du délégataire sur la qualité et le service eau potable
- Partage du produit de la taxe d'aménagement

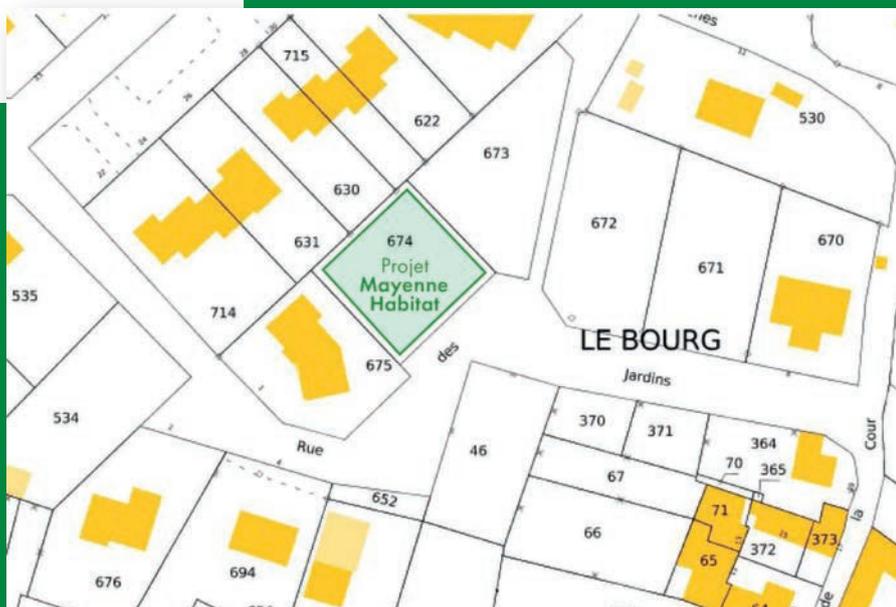
orme,



Vie municipale

Lotissements

Parcelles disponibles

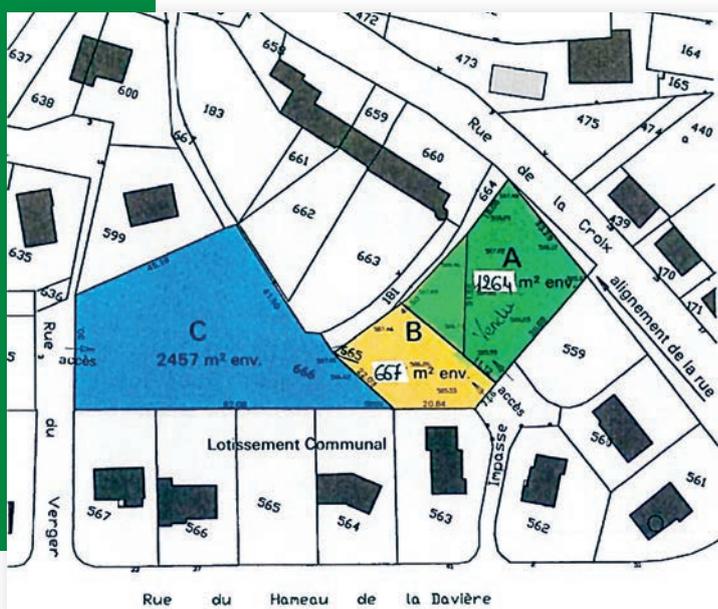


Lotissement « Le Clos des Jardins »
20 € le m² HT

Parcelles disponibles

- Parcelle 671 : 820 m²
- Parcelle 672 : 879 m²
- Parcelle 673 : 786 m²

Dans le lot 674, il est prévu 2 maisons d'habitation type T3 par Mayenne Habitat



Lotissement « Le Hameau de la Davière »
20 € le m² HT

Parcelles disponibles

- Parcelle B : 667 m²
- Parcelle C : 2 457 m²



Vie associative



ADMR

Association de services à domicile pour tous à côté de chez vous

Nos valeurs

Proximité

Universalité

Solidarité

Respect de la personne

Discrétion

L'ADMR constitue un réseau associatif local de proximité qui permet aux personnes de bien vivre chez elles, avec des services adaptés, grâce à la conjugaison de l'action de

- 14 bénévoles
- 19 salariés aides à domicile
- 1 salariée administrative

Des aides financières possibles :

- 50% de réduction ou crédit d'impôt,
- aides APA ou caisse de retraite pour les personnes âgées, sortir plus, heures mutuelles après hospitalisation ...
- PAJE pour la garde d'enfants, CAF ou MSA dans le cadre d'une grossesse ...

Nous pouvons vous accompagner dans les démarches administratives.

Vous souhaitez en savoir plus, contactez-nous

ADMR de La Colmont

13, rue Vauboire 53100 Châtillon sur Colmont

Vos référents locaux

Mme LECOQ : 07 86 67 16 76

Mme BOITIERE : 06 33 09 38 66

Horaires

Lundi : fermé au public

Mardi : ouvert de 13h30 à 16h30

Mercredi : fermé au public

Jeudi : 9h30 à 12h30

Vendredi : 9h30 à 12h00

Contactez-nous !
DEVIS GRATUIT

L'ADMR, toujours à vos côtés !
Dans le respect des gestes barrières.

02 43 03 65 61 - lacolmont@admr53.fr

www.admr53.fr

ADMR pour tous, toute la vie, partout de la Colmont

- Châtillon-sur-Colmont
- Oisseau
- Saint-Mars-sur-Colmont
- Saint-Georges-Buttavent

50% réduction ou crédit d'impôt
services à la personne
Charte nationale qualité 2021
Charte nationale services à la personne

Pendant cette période de crise sanitaire et de tension au niveau du manque de personnel, nous renouvelons nos remerciements aux salariés du réseau ADMR pour leur investissement et leur professionnalisme, et à nos 189 bénéficiaires pour leur compréhension.

Vie associative

Amicale Laïque Châtillonnaise

L'année 2022 aura été riche en événements

En effet, grâce à la participation des parents d'élèves ainsi qu'aux habitants de Châtillon lors de nos différentes manifestations (vente de chocolats Monbana, vente de gâteaux Bijoux...), nous avons pu financer une partie du voyage scolaire organisé par l'équipe enseignante en 2022. L'ensemble des élèves de l'école a pu partir **une semaine dans le Finistère** et plus précisément à Plougasnou. Cette semaine riche en découvertes, entre balades au port et sur la plage, pêche à pied, excursion en bateau, visite de la Pointe de Primel, restera dans les mémoires des élèves.

Lors d'une retranscription de ce voyage organisée par l'équipe enseignante début juillet à l'école, l'amicale était présente pour une vente de galettes-saucisses et crêpes aux parents d'élèves.

Nous avons également pu financer l'abonnement à l'École des loisirs pour les grandes sections comme les années précédentes.

Enfin l'Amicale a décidé d'organiser une **soirée dansante** le samedi 15 octobre dernier. Cette soirée a été une belle réussite et a permis de se retrouver tous ensemble (élèves, parents d'élèves, équipe enseignante) pour un moment convivial après ces deux années compliquées.

Pour cette année scolaire 2022-2023

Nous avons de nouveau renouvelé le financement de l'abonnement à l'École des loisirs pour les élèves de grande section et allons participer au renouvellement de certains jeux de cour.

Nous allons remettre en route notre traditionnelle journée crêpes, non réalisée depuis 2020 en raison du contexte sanitaire. Nous savons que cette journée est attendue par les Chatillonnais et appréciée de tous. A noter dans vos agendas : celle-ci se déroulera **le samedi 28 janvier 2023** !

Nous tenons une nouvelle fois à remercier la générosité et l'accueil des familles et des habitants rencontrés au cours de nos diverses manifestations. Nous remercions également les parents qui donnent de leur temps pour aider et favoriser le bon déroulement de chaque événement. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux parents et de nouvelles idées pour nous aider à avancer et à se renouveler.

L'Amicale Laïque Châtillonnaise vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une très belle et heureuse année 2023.

L'équipe de l'Amicale

Lors de l'assemblée générale du 16 novembre dernier, le nouveau bureau a été élu

Président : Thomas LOUVEAU

Vice-Président : Frédéric MARTIN

Trésorière : Cindy POTTIER

Vice-Trésorière : Adeline TRAHAY

Secrétaire : Lucie BAILLIF

Vice-secrétaire : Mylène POUTEAU

Vie associative

Familles rurales

L'association de Châtillon-sur-Colmont a continué à développer ses activités en 2022.



Les évènements ponctuels :

- Le pique-nique convivial du 4 septembre avec une affluence faible, mais de qualité avec un concert de David LUKA, et une exposition de photos animalières.
- La bourse aux jouets du 20 novembre
- Les 2 randonnées à la journée sur Bourgon (35) et Hardanges
- L'art floral en décembre et en mai (2023)
- les initiations à l'informatique de novembre à décembre

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le président. Tél. 06 35 93 65 27

L'association remercie la municipalité pour la mise à disposition des différentes infrastructures et pour son soutien en subventions.

L'association communique régulièrement via le site internet de la commune. Les personnes intéressées par les activités peuvent s'y rendre pour connaître l'association. Un compte facebook « Familles Rurales de Châtillon-sur-Colmont » est ouvert pour informer...

Les activités proposées à l'année :

- Les cours de Yoga de septembre à juin
- Les cours de couture le lundi
- les travaux d'aiguilles
- la randonnée tous les 2^{èmes} dimanches de chaque mois

Le groupe randonnée de familles rurales sur les chemins pédestres de Lassay-les-Châteaux



L'assemblée générale a vu le bureau s'élargir à de nouvelles personnes

Président : Pascal Lecoq

Secrétaire : Marie- Ange Forêt

Trésorière : Patricia Penloup

Membres : Marie- Jo Fourmond, Marie- Céline Lecoq, Valérie Lesaint, Linda Liddiard

Vie associative

Association Carpediem

L'association Carpediem, Association Loi 1901 créée le 23 Juin 2009, propose à ses adhérents : tous loisirs, créatif, culturel, sportif, et organisation de voyages. Elle se compose de 200 adhérents qui se retrouvent en toute convivialité et dans la bonne humeur pour diverses activités. Merci aux adhérents pour leur participation.

Après les deux années difficiles pour chacun, dues à la covid, les activités ont repris petit à petit tout en gardant la distanciation et les gestes barrières que nous continuons à appliquer. Les adhérents ont apprécié la reprise des activités et sont toujours aussi assidus aux randonnées pédestres organisées toutes les deux semaines. Il a été également organisé des journées randos avec des visites culturelles, rando pique-nique et des randos avec repas au restaurant.

Sur l'année 2022 nous avons pu également organiser des sorties sur deux jours :

- Visites du château de Brissac, château de Brézé, abbaye de Fontevraud et parc oriental de Maulévrier.
- Sortie vélo sur Cancale
- Visites de Honfleur et Deauville.

Deux sorties champignons en forêt d'Andaine avec la dégustation de la traditionnelle omelette.

Deux sorties pêche aux palourdes dans la baie du Mont Saint Michel.

Un voyage de 4 Jours en Hollande, qui a pu se faire après plusieurs reports dus à la covid, dans une très belle ambiance grâce aux participants à ce voyage.



Randonnée à la Roche aux Fées

Pour l'année 2023 nous projetons diverses activités en plus des randonnées qui sont programmées toutes les deux semaines.

- Pièce de théâtre à Bonchamp
- Théâtre de village
- Après-midi belote tarot crêpes
- Bowling à Fougères avec repas
- Rando pédestre et culturelle sur trois jours
- Visite à thème salon de l'agriculture sur Paris.
- Les sorties palourdes dès les premières grandes marées.
- Les sorties ramassage des champignons
- Sortie vélo
- **Un voyage en Andalousie** en septembre 2023.

Merci aux membres du bureau Carpediem pour leur implication dans l'organisation des activités.

Annick Aubry-Leblanc,
Présidente de l'Association Carpediem
06 74 19 38 12



Devant la mairie de Deauville

Carpe diem

« cueille le jour présent »

Vie associative

Comité d'Animation Châtillonnais

L'année 2022 aura été un retour après covid qui nous a permis de se retrouver et de partager plein de bons moments.

Nous avons prévu d'organiser le samedi 19 février 2022 une soirée pour partager un moment convivial (repas dansant) mais cela n'a pas eu lieu à cause du contexte sanitaire.

Nous avons pu faire notre chasse aux œufs le samedi 16 avril 2022 sous un magnifique soleil. Environ 60 petites frimousses se sont retrouvées pour ramasser les œufs de Pâques avec leur petit panier.

Nous renouvellerons la chasse aux œufs **le samedi 8 avril 2023** afin de retrouver nos enfants avec leur joie de vivre.

Notre repas champêtre a eu lieu le dimanche 19 juin 2022 avec une splendide journée inter-génération où nous avons passé tous ensemble un super moment de convivialité avec vos familles, amis et votre bonne humeur....

Cette manifestation est reconduite **le dimanche 18 juin 2023** en espérant tous vous retrouver pour passer une bonne journée.

Pour marquer Noël, nous avons proposé aux enfants de la commune de créer leurs propres décorations afin qu'ils puissent venir l'accrocher sur le sapin installé place de la Mare par la municipalité, en partenariat avec la commission jeunesse, le samedi 17 décembre 2022.

Le Comité d'Animation a hâte de vous retrouver comme les années passées afin de partager ces moments de convivialité. Le président remercie également les bénévoles qui ont donné et donneront de leurs temps pour la préparation de toutes ces manifestations afin de dynamiser notre commune.

Nous sommes ouverts à toutes personnes bénévoles qui seraient intéressées pour intégrer notre association dans une bonne ambiance amicale et familiale afin de nous amener de nouvelles idées pour pérenniser l'association.

Le Comité d'Animation vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2023. Restons soudés et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Président, **Bruno GENDRON**

Au départ de la chasse aux œufs 2022



Vie associative

Châtillon Patrimoine

Association pour la promotion de l'histoire et du patrimoine de Châtillon



Kermesse
Châtillon-sur-Colmont
Années 1960

Conserver la mémoire de Châtillon, faire valoir l'histoire et le patrimoine qui marquent de l'identité de notre village, pour le meilleur de ce qu'ils ont à apporter pour aujourd'hui et demain, c'est la vocation de Châtillon Patrimoine.

L'année 2022 n'y a pas manqué. Nous avons eu un œil sur les fêtes de Châtillon, retrouvé des photos anciennes rappelant de grands événements de la vie communale, des scènes de vie et des visages marquants qui réveillent les souvenirs et témoignent d'une époque pas si ancienne mais qui a bien changé... Nous avons concrétisé l'achat d'un appareil de numérisation de photos et films afin de conserver ces documents dans de meilleures conditions. Nous avons idée de les présenter à l'occasion d'expositions futures et pourquoi pas d'ouvrages. Nous remercions ici la caisse locale du Crédit Agricole qui nous accordé une aide de 300 € pour ce projet. Nous vous remercions aussi de nous faire part des documents que vous conservez et que vous acceptez de nous prêter.

En septembre, Les Journées du Patrimoine ont permis d'accueillir les visiteurs à l'église et à Fontaine Géhard, comme nous le faisons chaque année depuis 2008. Merci en particulier à M. & Mme POUTEAU de nous autoriser à visiter exceptionnellement à cette date les vestiges de Fontaine Géhard, parmi les plus importants ermitages du Maine au 11^{ème} siècle, devenu prieuré sous l'influence des Seigneurs Juhel de Mayenne au 12^{ème} siècle et dont l'on retrouve des archives jusqu'au 18^{ème} siècle.

Le 10 Novembre, nous recevions les membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire de La Mayenne pour une conférence de Jacques NAVEAU et Gervais BARRÉ sur l'église St-Martin. L'un et l'autre ont réalisé une étude approfondie de l'architecture de l'édifice. Leur examen du gros œuvre, de la datation des bois de charpente par carottage (dendrochronologie) et des archives, ont révélé les vestiges les plus anciens de notre église (11^{ème} siècle) et ses différentes phases d'agrandissement et de remaniement. Nous avons eu la chance d'un exposé remarquable, très instructif, documenté et pédagogique qui nous servira pour l'avenir.

Nous continuons aussi de porter les couleurs du grand chemin historique du Mont St-Michel depuis Le Mans. Après une 10^{ème} randonnée étape entre Landivy et St-Georges-de-Reintembault qui aura réuni près de 100 marcheurs le 27 Mars dernier, nous donnons rendez-vous à une 11^{ème} étape le 26 Mars prochain entre Crissé, Conlie et La Chapelle St-Fray, en Sarthe.

Nous retrouverons également les Journées du Patrimoine les 16 et 17 Septembre et accueillerons le passage de la marche annuelle de l'association des Chemins du Mont St-Michel autour du 23 Septembre.

Merci de vos attention et concours. Très bonne et heureuse année à tous.

Contact : **Sébastien GARNIER** au 06 16 52 69 30
www.chatillonpatrimoine.free.fr

Balisage sur le Chemin Montais



Vie associative

Club Bon Accueil

Cette année notre club comptait 130 adhérents et avait programmé tout au long de l'année de nombreuses activités. Essayant au mieux de répondre aux souhaits de chacun en favorisant la détente, les rencontres et les sorties, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Tous les jeudis après-midi, ceux qui le souhaitent ont pu s'adonner à divers jeux tels que la belote, le scrabble, la pétanque, ou pratiquer la marche et autres.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le résumé des activités pratiquées en 2022 et à venir en 2023 connues à ce jour.



Activités	2022	2023
Assemblée générale	Jeudi 2 juin AG + buffet	Jeudi 19 janvier
Concours de belote		Lundi 30 janvier
Bal à Châtillon	Dimanche 13 mars	
Assemblée générale départementale	Vendredi 18 mars	
Concours de belote		Lundi 20 mars
Buffet du club + anniv. J/F/M		Jeudi 30 mars
Belote cantonale (Brecé)		
Journée de la forme	Vendredi 20 mai Cosé le Vivien	
Pétanque canton (Gorron)		Jeudi 15 juin
Marche à Châtillon avec St-Denis		
Finale départementale de pétanque		Jeudi 15 juin
Journée barbecue + anniv. A / M / J	Jeudi 30 juin	Jeudi 29 juin
Finale régionale de pétanque		
Après-midi détente à Saint-Aubin-Fosse-Louvain	Jeudi 18 août	Jeudi 17 août
2 ^{ème} buffet du club + anniv. J / A / S	Jeudi 1 ^{er} septembre	Jeudi 21 septembre
Assemblée Générale Cantonale	Mercredi 5 octobre	
Bal à Châtillon		
Marche à Saint Denis avec Châtillon	Jeudi 29 septembre	Jeudi 28 septembre
Concours de belote		Lundi 16 octobre
Spectacle de fin d'année à Mayenne	Jeudi 20 octobre	
Repas de Noël + Anniv. O / N / D	Samedi 17 décembre	Samedi 16 décembre



Pour plus d'informations sur le fonctionnement de notre association, nous vous invitons à venir à notre assemblée générale qui se tiendra le jeudi 19 janvier 2023 à la salle de loisirs.

Vie associative

Troupe de théâtre châtilloonnaise

Après 2 années sans activité théâtrale la TTC est heureuse de pouvoir enfin projeter un spectacle en 2023.

Au 1er rang

Vanessa, Tiziri, Ilona, Marine

Au 2ème rang

Lisa, Juliette, Louise, Béatrice

Au 3ème rang

Christelle, Nathalie, Nadège, Eléa

Notre pièce « *Un héritage presque parfait* » d'Angélique SUTTY, mis en veille depuis la veille du 1er confinement en Mars 2020, vous sera présentée les 18, 19, 25 et 26 Février 2023.

Motivées et toujours passionnées, nos 8 actrices de l'atelier adultes espèrent vous donner autant de plaisir qu'elles en ont eu à travailler cette comédie.

En 1ère partie, nos 4 jeunes actrices débutantes de l'atelier enfants présenteront une création en cours d'écriture au moment de la préparation de cet article... le thème étant « *le confinement* ».

Alors tous à vos agendas et reprenez bien ces dates **les 18/19 et 25/26 Février 2023, salles des loisirs**, pour venir faire revivre au sein de ce beau village Châtillonnais la culture théâtrale ancrée depuis plus de 45 ans.

Nous remercions la municipalité pour le soutien permanent de notre association même pendant ces 2 années entre parenthèses.



Les Chant'illons

Une année sabbatique, voilà ce qu'a été notre répertoire à la chorale des Chant'illons toute cette dernière année... Mais finies les grandes vacances. Depuis novembre, nos activités ont repris sous la direction de **Emeline MARTINEZ**, notre nouvelle directrice de chant.

Nous sommes près d'une vingtaine à nous retrouver **chaque mercredi soir hors vacances scolaires, de 20h00 à 21h45, salle de Vauboire**. De Châtillon bien sûr mais aussi de Oiseau, de St-Mars, de St-Georges et d'ailleurs.

Venez nous rejoindre pour tenter l'expérience et confirmer votre intérêt pour le chant. C'est un vrai plaisir et moment de détente.

Au programme : un répertoire chansons à dominante de variété française. Altis, médium et basses : à chacun sa voix et sa place. N'hésitez pas.

Très bonne année à tous.

Contact

- Marie-Ange FORET : 02 43 00 20 86
- Sébastien GARNIER : 06 16 52 69 30
- Alain MARTIN : 02 43 00 26 37



Vie associative



Rallycross circuit Forget

L'épreuve de Châtillon-sur-Colmont a été un grand succès, le public ne s'y trompe pas. Il est de plus en plus nombreux.

La météo radieuse et les pilotes ont fourni un super spectacle sur un circuit qu'ils apprécient énormément pour son côté technique et rapide.

Il ne faut pas oublier nos bénévoles avec leur travail de qualité et de sérieux dont Didier Cousin, responsable du circuit.

La mairie nous a fourni une belle signalétique, nous les en remercions.

Comme je l'avais dit en 2019, j'ai pris la présidence afin d'éviter la disparition de l'épreuve. Aujourd'hui le train est sur les rails !

En conséquence j'ai repassé les rênes en 2022 à Sandrine FORGET qui va assurer la continuité avec l'équipe mise en place.

Notre épreuve est toujours placée parmi l'une des meilleures du Championnat.

Encore Bravo à vous tous.

Gustave Tarrière



Amicale des anciens d'A.F.N.

L'année 2022 a été marquée par les manifestations suivantes

8 mai 2022

Dépôt de gerbes au monument aux morts et passation du drapeau entre Bernard DERENNE et sa petite fille Maëlle LEGOUET qui devient porte-drapeau de l'amicale.

11 septembre 2022

Louis GONNET, président, Marie-Madeleine GIRAULT, membre du bureau et Maëlle LEGOUET, porte-drapeau, représentaient l'amicale de Châtillon au congrès départemental à Ernée.

11 novembre 2022

Dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un apéritif offert par la municipalité et d'un repas très apprécié servi par le restaurant « Chez David et Steph ».



Merci et félicitations à Maëlle d'avoir accepté cette mission.

Vie associative

Amicale châtilloonnaise de tennis de table

Le club de tennis de table compte cette année 37 licenciés. La saison sportive a débuté par la première journée de championnat départemental en seniors le 23 septembre 2022. Quatre équipes de seniors évoluent en compétition le vendredi soir ainsi que deux équipes de jeunes le samedi après-midi. Plusieurs équipes sont également engagées dans les différentes coupes départementales. Les résultats sportifs sont encourageants, l'objectif étant que chacun puisse évoluer à son niveau et s'épanouisse sportivement dans un collectif d'équipe et de club.

Cette année nous faisons appel à un jeune entraîneur en formation par alternance le mardi en fin d'après-midi, assisté de deux bénévoles du club (Daniel et Ghislain). Les séances s'adressent en priorité aux jeunes pour leur perfectionnement, les seniors disponibles peuvent également y participer. La collaboration avec l'école de Châtillon a en effet permis de recruter de jeunes joueurs cette année pour lesquels il était nécessaire de recourir à un entraîneur pour

assurer leur progression. L'avenir et la pérennité du club passent bien évidemment par l'intégration et la formation de jeunes licenciés.

Lors de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2022 deux nouveaux membres ont rejoint le bureau, Florian Plai et Nicolas Guyard.

Le prix d'une licence est :

65 € pour un senior

55 € pour un jeune.

Le club remercie ses sponsors ainsi que la municipalité qui permettent de faire face aux charges, notamment le coût des séances d'entraînement.

Bonne année sportive à tous !

Pour le bureau, le président du club, **Jean-Paul LESAINT**

US Châtillon football

Le club de football a relancé une équipe sénior en 2019, jusqu'en juin 2022. Depuis, sans équipe, le club est en sommeil. Les jeunes qui souhaitent pratiquer le football peuvent être accompagnés et entraînés par le club de Brecé sport. Ils s'entraînent le mercredi et jouent le samedi. Les parents et des personnes bénévoles assurent les déplacements. Quelques plateaux ont lieu pendant l'année sur les terrains de Châtillon route de Oisseau. Le club prévoit aussi l'organisation d'un tournoi familial au printemps 2023. Les personnes intéressées par la pratique du football peuvent contacter les dirigeants. La mise en place d'une équipe sénior, dans un délai de 3 ans, permettrait de valoriser les installations de la commune.



La dernière assemblée générale a vu la mise en place d'un nouveau bureau

Trésorier : Henri Garnier

Vice-président : Samuel Nouveau

Secrétaire : Marie Céline Lecoq

Président : Pascal Lecoq

Les jeunes qui souhaitent pratiquer le football peuvent être accompagnés et entraînés par le club de Brecé sport

Vie associative



A.A.P.P.M.A. Association de pêche Châtillon / Saint-Georges

L'assemblée générale s'est tenue dimanche 13 février 2022 à 10 heures à la salle Vauboire à Châtillon-sur-Colmont, en présence de M. MANCEAU, adjoint au maire de St-Georges-Buttavent et M. CHAUVIN, Maire de Châtillon-sur-Colmont ainsi que M. LOUVEAU Philippe, conseiller municipal de Châtillon-sur-Colmont.

Au cours de l'année 2022, de nombreux bénévoles ont participé au nettoyage des ruisseaux comme chaque année.

En 2022, l'école de pêche a été renouvelée. Au total, dix enfants inscrits ont pu bénéficier d'un apprentissage global sur le fonctionnement de la pêche grâce aux membres du bureau. Ils ont pu pêcher sur divers cours d'eau (étangs et rivières).

Les inscriptions pour cette année auront lieu courant février pour des cours donnés d'avril à septembre. Pour vous inscrire, contactez M. le président au 06 43 07 27 30.

Pour cette année, il y aura

- Des truites Arc-en-Ciel pour l'ouverture en 1^{ère} catégorie Châtillon – St-Georges-Buttavent.
- L'ouverture de la pêche sera le samedi 11 mars 2023, la vente de carte sera faite par internet, chez David LEGREGEOIS au restaurant (tél : 02 43 30 25 64).
- La prévision d'alevinage pour 2023, truites arc-en-ciel après l'ouverture, 2 lâchers seront effectués.

Meilleurs Vœux pour l'année 2023

Le président Daniel ROBERT



M. MARTEL Charles, Président AAPPMA Oisseau; M. TRÉHET Jean Paul, Président AAPPMA St Denis de Gastines; M. GUYARD Roland, Trésorier AAPPMA Oisseau; M. MAHERAULT Dominique, Trésorier AAPPMA Châtillon/St Georges; M. ROBERT Daniel, Président AAPPMA Châtillon/St Georges ainsi que Président de la Fédération de pêche de la Mayenne; M. MANCEAU, adjoint au Maire de St Georges; M. FAVENNEC, Député de La Mayenne; M. CHAUVIN Alain, Maire de Châtillon Sur Colmont; et M. PARIS Maxime, gagnant du concours adulte du matin

Dates à retenir

Dimanche 5 février 2023

Matinée tripes Salle Guinefolle Saint-Georges-Buttavent

Dimanche 19 février 2023

Assemblée Générale à 10h Salle Vauboire à Châtillon

Samedi 3 juin 2023

Fête de la pêche pour les enfants jusqu'à 14 ans

Dimanche 4 juin 2023

Concours de pêche pour tous

Samedi 10 juin 2023

Journée de pêche pour les bénévoles et les adhérents
A.A.P.P.M.A Châtillon – Saint-Georges-Buttavent

Dimanche 22 octobre 2023

Matinée Potée à la Salle Guinefolle
de Saint-Georges-Buttavent

Le nouveau bureau est composé de

Président : M. ROBERT Daniel

Vice-président : M. LEGREGEOIS David

Trésorier : M. MAHERAULT Dominique

Trésorier adjoint : M. BLIN Thierry

Secrétaire : M. ENOUF Stanislas

Membres directeur : M. FERRANDIN Guy
M. PRINCE Michel

Vie associative



AGEFAUNE

Association pour la gestion de la faune sauvage

Point sur l'évolution des lièvres sur la commune de Chatillon sur Colmont au niveau de notre association AGEFAUNE saison 2022/2023

Vous trouverez ci-dessous l'évolution des IK sur la commune.

On peut constater que la courbe des lièvres a tendance à fléchir un peu, par contre le renard a plus que doublé.

C'est vrai que sur le terrain, nous voyons de plus en plus de renards, la maladie semble s'estomper.

Les prélèvements lièvres pour la saison 2021/2022 ont été meilleurs que l'année passée, (6 lièvres prélevés sur les 17 possibles dans notre GIC).

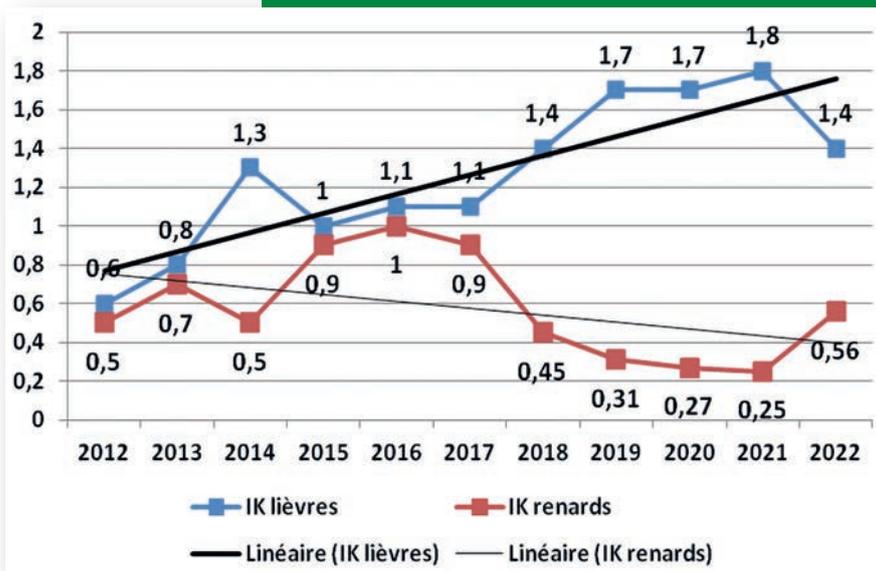
Pour la saison 2022/2023, nous pouvons prélever comme la saison dernière, 17 lièvres.

Après 10 ans de fermeture et 4 années d'ouverture, sur la commune la population a du mal à augmenter. Nous ne pouvons pas imputer cette situation par le nombre de prélèvements des chasseurs (26 en 4 ans).

Il y a quelques décennies la commune de Chatillon était réputée pour sa population de lièvres. Pourquoi cet appauvrissement ? Les raisons sont certainement multiples, c'est très difficile d'en faire une analyse.

Pourquoi ne chassons nous pas dès l'ouverture de la chasse, mais seulement à partir de la mi-octobre ? Il faut savoir qu'à cette période il y a des hases qui ont encore des levreaux à alimenter.

Le président, **Guy Pivette**



IK = Indices Kilométriques, c'est-à-dire nombre de lièvres au kilomètre comptés lors des 3 soirs de comptage nocturnes sur un circuit de 32 km sur la commune. Le résultat est la moyenne par kilomètre comptabilisée sur les 3 soirs.

À la mémoire de

L'ex-président de la Société de chasse est décédé le 4 juillet 2022.

Michel a eu son premier permis à 29 ans en 1986. Il est entré à la société de Châtillon comme sociétaire pour la saison 1988-1989.

Secrétaire à partir de la saison 1995-1996, puis président à partir de la saison 2000-2001 jusqu'à la saison 2016-2017, ce qui représente 17 ans de présidence.

Michel s'est toujours battu pour que la société de chasse de Châtillon persiste malgré toutes les difficultés

Vie associative

Société de chasse

Saison 2021-2022

Comme tous les ans, je vous fais part de notre activité sur la commune, tout d'abord pour la saison passée.

Le nombre d'actionnaires était stable (23). La saison de chasse s'est très bien déroulée, toujours une bonne ambiance lors de nos différents regroupements.

Les plats à emporter ont été une réussite apportant des finances indispensables pour le bon fonctionnement de la Société. Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent.

Saison 2022-2023

Nous avons repris la chasse le 18 septembre. Des battues sont prévues ainsi que des lâchers de faisans. Le nombre de sociétaires est en diminution de 2 chasseurs (21).

Date à retenir

Le samedi 1^{er} avril 2023 pour la mise à disposition de repas à emporter... nous ne manquerons pas de vous solliciter, merci à l'avance.

Le président, **Guy Pivette**



Michel Rocher

rencontrées au cours de ces années de présidence, mettant toujours en évidence que les chasseurs avaient le droit de pratiquer leur passion, d'où l'utilité indispensable de la Société de chasse.

Michel a été un des premiers sur la commune à dire qu'il fallait faire quelque chose pour la survie du lièvre. D'où l'adhésion complète de la société pour la création d'AGEFAUNE. Je pense que sans l'adhésion de notre société, AGEFAUNE n'aurait jamais vu le jour.

Un grand merci à Michel pour tous les services rendus à notre Société.

Informations sur la population des animaux

- Lièvres** L'augmentation en Mayenne se confirme. Pour la Société, nous pouvons prélever 6 lièvres sur la société sur 4 dimanches.
- Chevreaux** La population de chevreux est encore en progression cette année, cet animal se porte très bien.
- Sangliers** La population se porte bien en Mayenne, il est à noter que les prélèvements ont été de l'ordre de 3 580. A noter que les indemnités pour les dégâts dans les cultures seront très élevés pour l'ensemble du département (la raison : augmentation des denrées, blé, maïs, etc.).
- Renards** Ces dernières années, le renard était en baisse importante (maladie de la gale). Suite aux derniers comptages réalisés la population semble en progression.
- Lapins** Cet animal très prisé pour nous chasseurs de sociétés est en très forte diminution. Il y a quelques secteurs où nous voyons quelques lapins, mais malheureusement au cours de l'année, la maladie (VHD) les décime systématiquement.
- Perdrix** Cette espèce n'existe pratiquement plus sur la commune.
- Faisans** Quelques réussites au niveau des couvées, mais malheureusement les oiseaux ont du mal à survivre.



Vie locale et communautaire



Maison des Initiatives Jeunesse

La Maison des Initiatives Jeunesse (MIJ) est une association intercommunale qui intervient auprès des **jeunes de 12 à 25 ans (collégiens, lycéens et étudiants)**. La MIJ est basée à Gorrion (salle omnisports), et rayonne sur l'ensemble du Bocage Mayennais. Des actions en itinérance sont mises en place.

4 services sont gérés : Chantiers citoyens Argent de poche · Ludothèque · Projet de jeunes et Info jeunes.

Chantiers « Actes citoyens » et « Argent de poche »

14-18 ans

Lors de chaque période de vacances scolaires, plusieurs chantiers citoyens sont proposés par les communes de la CCBM.

Chantiers « **Argent de poche** » pour les jeunes **de 16 à 18 ans (veille des 19 ans)** et des chantiers « **Actes citoyens** » pour les jeunes **de 14-15 ans**, les 2 dispositifs permettent : de découvrir le monde du travail, l'apprentissage de gestes et de techniques, le travail en équipe, le respect des équipements communaux, la rencontre avec d'autres jeunes et l'échange avec les agents ou bénévoles.

Comment s'inscrire

Pour pouvoir en bénéficier, il faut télécharger ou venir retirer un dossier d'inscription auprès de la MIJ.

Le dossier est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Une cotisation de **2€** sera demandée.

Quand s'inscrire

Période de vacances 2023	Semaine d'inscription	Réponse
Du 13 février au 25 février	Semaine 4	Semaine 5
Du 17 avril au 29 avril	Semaine 13	Semaine 14
Du 26 juin au 1 ^{er} septembre	Semaine 22	Semaine 14
Du 23 octobre au 3 novembre	Semaine 40	Semaine 41
Du 18 décembre au 22 décembre	Semaine 48	Semaine 49

Renseignements : 06 72 37 08 35

Ludo'Anim

Tout public

Jeux sur place, prêt de jeux, animations ponctuelles : le service Ludothèque **est ouvert à tous** (enfants, parents, grands-parents, écoles, EHPAD,...) avenue Charles-de-Gaulle à Gorrion.

Lors des périodes de vacances scolaires des « **Pauses ludiques** » se déroulent sur les communes du Bocage Mayennais. Egalement, en collaboration avec les écoles, les structures enfance jeunesse et le réseau lecture : des animations autour du jeu sont programmées.

La Ludothèque est ouverte :

- Mercredi 10h à 18h
- 1^{er} samedi du mois 10h à 12h

Animations itinérantes « Pauses Ludiques » :

- Périodes de vacances scolaires
- Ouvert à tous
- Pas besoin de réserver
- Gratuit

Le jeu est pour chacun d'entre nous un moment de détente, de convivialité, de partage, de bons moments...

...Alors pourquoi attendre !

Vie locale et communautaire

Info jeunes

12-25 ans

L'info jeunes : mission de service public défini et garanti par l'État. C'est un réseau qui permet l'accès gratuit à l'information, auprès de tous les jeunes de 12 à 25 ans. Ce service est disponible sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

L'Information Jeunesse de la MIJ permet aux jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) de trouver des informations sur :

- Construire son parcours
- S'engager
- Se déplacer
- Se divertir
- Se loger
- Accéder à ses droits
- Partir à l'étranger
- Prendre soin de soi
- Travailler
- Apprendre à s'informer

Semaine de l'orientation

Du 23 au 26 janvier 2023 auprès des élèves des 4 collèges du territoire :

- Découverte de métiers en réalité virtuelle avec la présence de l'Orientibus (bus de la Région)
- Ateliers CV et intervention de professionnels

Soirée de l'orientation auprès des jeunes et des parents
Mercredi 25 janvier de 16h à 19h30 à la salle omnisports de Gorron

Présence sous forme de stands : des chambres de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture. Plusieurs conseillères d'orientation (PsyEn) seront présentes afin de répondre aux questionnements des jeunes et des parents. Accueil gratuit. Présentation des filières secondaires, de l'apprentissage, etc.

Formation Bafa dès 16 ans
Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
Du 18 au 25 février 2023

Formation générale

Au programme : connaissance de l'enfant et de l'adolescent, vie quotidienne et vie de groupe, législation, sécurité, hygiène, santé, rôle et fonctions de l'animateur, les différentes activités et les différents types de projets avec des mises en situation d'animations.

Du 23 au 27 octobre 2023

Formation approfondissement

Inscription et renseignement auprès de la MIJ
 (Réduction de 50€ pour les jeunes du territoire)

Job dating • Alternance • Stage

Mercredi 15 février de 17h à 19h

Salle communale de St-Mars-la-Futaie

Vendredi 24 février de 14h à 16h

Salle omnisports de Gorron

Comment cela fonctionne ?

2 RDV afin de mettre en lien : les professionnels et les jeunes qui recherchent un job saisonnier, une alternance ou un apprentissage.

Pourquoi venir ?

Pour déposer son CV, se faire connaître, se présenter, trouver un travail, un stage, etc.

Entreprise, association, service, etc.

Vous cherchez à recruter du personnel saisonnier, en alternance ou en apprentissage.

Vous êtes lycéen ou étudiant

Faites-vous connaître dès maintenant pour que nous puissions vous aider avant le jour « j » (CV, présentation, etc.)

Projets de jeunes

12-25 ans

Un projet de jeune : c'est s'investir lors d'une animation sur le territoire

- Tu as des projets plein la tête
- Tu aimerais réduire le coût des activités organisées par les services jeunesse
- Tu veux te financer tes propres projets (livres, concerts, festival, etc.)

Maison des initiatives jeunesse (MIJ)

Avenue Charles de Gaulle

53120 Gorron

Tél : 06 72 37 08 35

Horaires

Mercredi 10h-18h

Mardi, jeudi 15h-18h.

Rendez-vous itinérant lors des vacances scolaires

mail : mij53@orange.fr

site : www.maisondesinitiativessite.org

Suivez-nous sur les réseaux : Mij Bocage Mayennais

Vie locale et communautaire

Pour extrait conforme,



Vos formalités administratives

En mairie de Châtillon-sur-Colmont

État Civil

- **Copie intégrale ou extrait d'actes enregistrés dans la commune**

Urbanisme

- **Réception des demandes d'urbanisme** (Permis de construire, déclarations préalables...), envoi à l'instruction auprès des services de la CCBM et délivrance des autorisations (*voir p.17*)
- **Demande d'information cadastrale**

Recensement

pour la Journée Défense et Citoyenneté

Recensement des jeunes entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Pour la délivrance de l'attestation, apporter **Carte Nationale d'Identité** ou **Passeport valide**, ainsi que **Livret de famille à jour** et **Justificatif de domicile**

Inscriptions sur les listes électorales

Apporter **Justificatif d'identité** et **Justificatif de domicile**, ainsi que le **Formulaire cerfa n° 12669*02** de demande d'inscription complété (*disponible sur Internet et également en Mairie*)



PHOTO: RICHARD VILALON - STOCKADORE.COM

Dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR)

Mairies les plus proches

Gorron, Mayenne, Ernée, Lassay ou tout autre commune disposant d'un DR

Carte Nationale d'Identité ou Passeport

Documents à fournir

- **Imprimé CERFA 12100*2** rempli <https://ants.gouv.fr>
- **Justificatif d'identité et de nationalité** (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance)
- **Photo d'identité** datant de moins de 6 mois
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer...)

Pour les passeports

- **Timbre fiscal 86 €** pour les personnes majeures (disponible chez un buraliste agréé ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>)

Il convient de prendre rendez-vous dans la mairie de votre choix qui confirmera les pièces à fournir (selon votre situation, certaines pièces complémentaires peuvent être demandées).

Vie locale et communautaire

Sur internet

Pour faciliter vos démarches, plusieurs sites sont mis à la disposition des usagers par les différentes administrations

<https://www.service-public.fr>

Pour l'accès aux informations administratives concernant la citoyenneté, la famille, le social, la santé, le travail, le logement, le transport, l'argent, la justice

<https://www.ameli.fr>

Pour les remboursements santé, renouvellement carte-vitale, carte européenne assurance maladie

<https://ants.gouv.fr>

Pour la création d'un compte « Particulier » vous permettant d'effectuer vos demandes en ligne concernant le permis de conduire, la carte grise, pré-demande pour le passeport biométrique et la Carte Nationale d'Identité

<https://www.paiement-amende.fr>

Pour payer l'amende en ligne - consulter le solde de points - récupérer les points

<https://www.lassuranceretraite.fr>

Pour obtenir le relevé de carrière, demander la retraite en ligne, consulter les paiements

<https://www.impots.gouv.fr>

Pour déclarer les revenus, payer les impôts...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Pour déclarer les nouvelles coordonnées (changement d'adresse), simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour vérifier l'inscription sur les listes électorales de votre commune

<https://www.pole-emploi.fr>

Pour s'inscrire, connaître les offres d'emploi, s'actualiser, trouver une formation



Dans une Maison France Service

Installées en mairies et ouvertes à tous, vous serez accueillis par un agent chargé de vous aider dans vos démarches du quotidien auprès des organismes publics

- **CAF** Caisse d'Allocations Familiales
- **CPAM** Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CARSAT** Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- **MSA** Mutualité Sociale Agricole
- **FEPEM** Fédération des Particuliers Employeurs de France
- Pôle-Emploi
- Mission Locale
- **DGFP** Direction Générale des Finances Publiques
- **ANTS** Agence Nationale des Titres Numérisés (certificats d'immatriculation, passeports),
- ENEDIS, SNCF ...

Maison de Services au Public de Gorrion Mairie de Gorrion

Place de la Mairie, 53120 Gorrion
Tel. 02 43 30 10 58

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

msagorrion@cc-bocagemayennais.fr

Maison de Services au Public d'Ambrières-les-Vallées

Mairie d'Ambrières-les-Vallées
Place du Château, 53300 Ambrières-les-Vallées
Tel. 02 43 08 01 79

Horaires d'ouverture

Le lundi de 14h à 17h
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

msapambrieres@cc-bocagemayennais.fr



Vie locale et communautaire



R.P.E. du Bocage (Relais Petite Enfance)

Missions du relais

Professionnels de la Petite Enfance

Vous êtes : assistant(e) maternel(le), assistant(e) familial(e), garde à domicile, candidat(e) à l'agrément...

- Échangez sur vos pratiques avec d'autres professionnels.
- Renseignez-vous sur vos droits et devoirs en tant que salarié.
- Tenez-vous informé dans les domaines de la petite enfance, l'agrément, les formations...
- Assistez aux « Matinées rencontre-éveil » pour rencontrer d'autres professionnels, rompre l'isolement et partager avec l'enfant un moment de jeu et de plaisir mutuel dans un cadre différent que votre domicile.
- Participez à des temps festifs et aux soirées d'échange sur le thème de la petite enfance.

Parents – Futurs parents

- Trouvez un mode d'accueil adapté à vos besoins : assistant(e) maternel(le) agréé(e), Maison d'assistantes maternelles, gardes à domicile... Faites-vous conseiller ou consultez simplement la liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et des lieux d'accueil.
- Renseignez-vous sur les démarches à effectuer en tant que parent employeur : législation, contrat, droits, devoirs, aides financières, pajemploi, formation des salariés...
- Participez à des temps festifs et aux soirées d'échange sur le thème de la petite enfance.

Enfants 0 à 3 ans

L'enfant de 0 à 3 ans, accompagné d'un adulte,

- Participe, selon ses envies, à des moments de vie collective. Il découvre et explore un nouvel environnement, de nouveaux jeux...
- Rencontre d'autres amis et vit ses premiers moments de socialisation.

Permanences

En tant que professionnels de la petite enfance, vous avez des questions sur votre contrat, vos droits et vos démarches administratives ? Lucie DESECHALLIERS se tient à votre disposition afin de vous accompagner dans vos recherches. Uniquement sur rendez-vous physique ou téléphonique Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 13h15 - 17h15

Matinées rencontre-éveil

Les « Matinées rencontre-éveil » sont des moments de rencontre et d'échanges avec les enfants que vous accueillez. Venez profiter d'un espace de jeu et d'éveil avec d'autres professionnels de la petite enfance. Ouverts aux professionnels de la petite enfance et de manière exceptionnelle aux parents.

Pour connaître le planning, contactez le RPE.



Contact

Communauté de Communes du Bocage Mayennais

Lucie DESECHALLIERS

1 Grande Rue - 53120, Gorron

02.43.08.77.61 ou 06.16.52.63.25

rpe@bocage-mayennais.fr



Vie locale et communautaire

Déchetteries

Horaires des déchetteries				
	Ambrières-les-Vallées	Gorron	Oisseau	Saint-Mars-sur-la-Futaie
Lundi	15h à 18h*	14h à 18h*	10h à 12h	10h à 12h
Mardi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h*
Mercredi	15h à 18h*	14h à 18h*	10h à 12h	Fermé
Judi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h*
Vendredi	10h à 12h	14h à 18h*	Fermé	Fermé
Samedi	10h à 12h et 14h à 18h*	10h à 12h et 14h à 18h*	10h à 12h et 14h à 17h	10h à 12h et 14h à 18h*
Dimanche et jours fériés	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

*** Du 1er novembre au 30 janvier, les fermetures de 18h passent à 17h30**

Nouvelle filière en déchetterie Article de sports et loisirs sportifs

A partir du 1^{er} décembre 2022, une nouvelle filière de tri se met en place dans les 4 déchetteries de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (Ambrières-les-Vallées, Gorron, Oisseau et Saint-Mars-sur-la-Futaie).

Tous les objets utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir sportif sont acceptés, quel que soit leur état. Ces articles seront ensuite triés par catégorie et par matériaux, en vue de leur réemploi ou de leur recyclage.

Quelles sont les solutions ?

Les articles sont encore en bon état et peuvent être réutilisés

Vous pouvez mettre les objets dans le conteneur Emmaüs.

Les articles sont abîmés et/ou inutilisables

Vous pouvez mettre les objets dans le nouvel espace de collecte.

Quels articles sont acceptés ?

- **Cycle et mobilité** : vélos (non électriques), trottinettes, skate, rollers, pneus et pièces détachées, les protections (casque, genouillères, coudières, pompe...)
- **Sports et loisirs nautiques** :
 - **Natation** : palmes, tubas, masques et lunettes de piscine, combinaison
 - **Pêche** : canne, fil de pêche, hameçon
 - Planches de surf, bodyboard, paddle, kayak, ski nautique, planche à voile...
- **Sports de glisse en montagne** : skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace ; luge...
- **Loisirs extérieurs** :
 - Cerf-volant, arc et flèches, trampoline, pétanque, piscine...
 - Raquettes, balles, ballons, table de ping pong...
- **Fitness et musculation** : tapis de fitness, altère...
- **Équitation** : bombe, selle, cravache, mors...
- **Équipement de protection individuelle** : casque, corde, mousqueton...
- **Chasse & tir** : cartouche de chasse et tir sportif, cible, cartouchière, casque anti bruit, gibecière, bottes de chasse....



Ne sont pas concernés :

Les équipements fonctionnant à l'aide d'une batterie, de piles ou avec une prise sont à déposer avec les appareils électriques et électroniques (exemple : trottinette électrique)

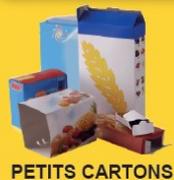
Les vêtements de sport et chaussures (attachées par paires) sont à déposer dans les conteneurs à textiles

Vie locale et communautaire



MÉMO TRI

A déposer en vrac dans le conteneur d'emballages recyclables (jaune)



PETITS CARTONS



BRQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES PAPIERS



BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

NOUVEAU

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL



A déposer en vrac dans le conteneur de verre (vert)



POTS, BOCAUX, BOUTELLES EN VERRE ET BOUTELLES DE PARFUM



Les opercules, capsules et couvercles sont à mettre dans le **conteneur jaune**.

A déposer en sac fermé dans le conteneur d'ordures ménagères



Verre à boire, vaisselle cassée, déchets d'hygiène...

A déposer dans le composteur*



Epluchures de légumes et de fruits, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, fleurs fanées, feuilles, tontes de pelouse...

*N'hésitez plus ! Demander votre composteur auprès de la Communauté de Communes (02 43 08 15 69).

Vie locale et communautaire

Quelques civilités Pour une commune apaisée



Rappel civique de bon voisinage

Il est interdit d'utiliser des outils bruyants, de jardinage ou de bricolage, en dehors de certains créneaux imposés par la loi :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

Samedi de 9h00 à 12h et de 15h à 19h,

Dimanche de 10h à midi.

Espaces partagés

Maintenir la propreté (caniveaux, trottoirs, mauvaises herbes, déchets...) sur les espaces longeant votre habitation. Sachant que le désherbage chimique est interdit.

Nettoyer les trottoirs, chacun est responsable de son trottoir. Chaque habitant doit déneiger son trottoir également l'entretenir (désherber).



Rappel des consignes conteneur ordures ménagères

Il est impératif de n'utiliser que des sacs de 60 litres maxi et surtout de bien les fermer hermétiquement, avant de les déposer dans le conteneur.

Ne pas laisser les sacs à côté du conteneur.

Un geste pour la planète

Vous déposez vos piles usagées et ampoules. Elles seront orientées vers la filière de recyclage appropriée. Rapportez vos médicaments inutilisés chez le pharmacien.

La multiplication de ces gestes civiques contribue à la préservation de nos ressources et de notre environnement.



Les animaux de compagnie

Tenir son chien en laisse, tout au moins en ville et dans certains lieux publics fréquentés, est recommandé pour sa sécurité mais aussi parce qu'il s'agit d'une **obligation légale**.

L'article 213 du Code rural interdit **la divagation des chiens et des chats** et en donne le pouvoir de prévention aux maires. Ces derniers peuvent donc ordonner que les chiens soient tenus en laisse et indiquer que tout chien trouvé errant sera conduit à la fourrière.

Vie locale et communautaire

Droits et devoirs des riverains de cours d'eau

Que dit la réglementation ?

Les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation. Ainsi, le Code de l'Environnement prévoit que les berges et le lit des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains. L'entretien du lit et de la végétation des berges est donc de leur responsabilité : ils doivent à ce titre veiller à la préservation des espèces protégées et de leurs habitats, notamment lors de la réalisation de travaux. La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a la responsabilité de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI). C'est à ce titre qu'elle intervient pour la mise en place de programmes coordonnés de travaux présentant un caractère d'intérêt général. Elle ne se substitue en rien aux obligations des propriétaires riverains de cours d'eau.

Les droits

Le droit de propriété

L'eau est un bien commun. Lorsque la rivière traverse une propriété, seul son lit appartient au propriétaire du terrain. Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire. Comme pour toute propriété privée, le propriétaire riverain a la possibilité d'interdire l'accès de ses berges au public.

Le droit d'usage de l'eau

Le propriétaire riverain peut utiliser l'eau pour son usage domestique mais toujours dans le respect de la réglementation en vigueur : Il y a ainsi obligation de maintien d'un débit minimum réservé pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui la peuplent. En période de sécheresse, le prélèvement peut être restreint par arrêté préfectoral.

Le droit de pêche

Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (Limite de propriété) sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation. Le propriétaire peut signer un bail de pêche avec une association de pêche (A.A.P.P.M.A.) ou avec la Fédération départementale de pêche par lequel il délègue le droit de pêche.

Les devoirs

L'entretien sélectif et régulier

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges afin de maintenir le cours d'eau dans un bon état écologique. Il s'agit de :

- Effectuer un entretien sélectif et localisé de la végétation,
- Assurer l'écoulement des eaux en enlevant les embâcles et les déchets flottants,
- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre en préservant la sinuosité,
- Assurer le bon maintien des berges
- Conserver une biodiversité importante à l'intérieur et autour du cours d'eau.

Le respect de l'eau

Utiliser l'eau ne doit pas aller à l'encontre du bon équilibre du cours d'eau : le riverain ne doit pas altérer la qualité de l'eau au droit de sa propriété. Il est interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles quelque substance susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé publique, sur les écosystèmes aquatiques ou sur la qualité de la ressource en eau pour l'alimentation humaine et animale.

Le droit de passage

Le propriétaire riverain doit accorder un droit de passage (Un point d'accès suffit, sans aménagement particulier) aux agents assermentés et aux membres de l'association de pêche. La circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés peut s'effectuer librement dans le respect des règles et des riverains.

Les travaux d'aménagement

Tout projet (hors entretien régulier) susceptible d'avoir un impact direct ou indirect (drainage, busage, curage, réfection de berge, digue, merlon...) sur le milieu aquatique (cours d'eau, zone humide, plan d'eau...) est soumis à procédure administrative au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.



Commerces et services

Activité	Nom	Téléphone
Aide à la personne - aux familles	ADMR	02 43 03 65 61
Aide aux anglais	SOS ANGLO	09 71 42 90 51 · 06 67 53 64 47
Aménagements extérieurs	BROCHARD PAYSAGISTE	02 43 04 18 87
Aménagements extérieurs	CÔTÉ EXTÉRIEUR	02 43 00 29 84 · 06 08 58 02 08
Assistante maternelle agréée	BRILHAULT Florence	02 43 00 23 40
Assistante maternelle agréée	CORMIER Catherine	02 43 04 37 02
Assistante maternelle agréée	POTTIER Cindy	09 72 99 76 09
Boulangerie-Pâtisserie	AUX DÉLICES CHÂTILLONNAIS (MARTIN)	09 80 77 98 69
Campings-cars	RAPIDO	02 43 00 21 19
Charpente Couverture	GAUTHIER Didier	02 43 00 21 87
Charpente Couverture	HUCHET Franck	02 43 03 26 77 · 06 88 33 62 28
Charpente Couverture	GUILBAUD Alexandre AG 2C	06 43 67 94 69
Coiffure	LES CISEAUX DE LUCIE	02 43 00 22 07
Coiffure à domicile	MAINE Svetlana	06 28 20 84 37
Compositions florales	LA TIGE LOCALE (TIREHOTE)	06 06 43 27 60
Confiseries	LES GOURMANDISES DE RACHEL	06 38 26 46 77
Coopérative agricole	C.U.M.A. DE LA COLMONT	02 43 00 24 56 · 06 88 05 14 55
Coopérative agricole	C.U.M.A. CSPTM	02 43 00 14 26
Électricité	OLLIVIER Vincent	06 60 84 12 21
Esthétique	MITCHELL Valérie	06 49 61 03 13
Formation - Circuits rallycross	CIRCUITS FORGET	02 43 30 11 89 · 06 34 30 66 98
Foyer - Logement	MARPA CLAIRE DEMEURE	02 43 00 14 92
Garage - Station service - Tabac	CAHOREAU Dominique	02 43 00 20 22
Location gîtes	LEFAUCHEUX Suzanne	02 43 03 34 41
Maçonnerie - Rénovation	LEBLANC Philippe	02 43 08 81 51
Menuiserie - Véranda	AMV - PETITPAS David	02 43 04 88 62
Menuiserie PCV et Alu	HAIRY Bruno	02 43 04 46 88 · 06 73 37 85 62
Menuiserie - Aménagement intérieur	SAVARY Raphaël	02 43 00 27 76 · 06 06 53 91 03
Pêche	ÉTANG DE LAUNAY	06 81 69 88 22
Peinture - Décoration	FERTILLET Alexandra	06 35 12 42 26
Restaurateur - Traiteur - Bar	CHEZ DAVID ET STEPH	02 43 30 25 64
Secours	CENTRE DE SECOURS DES TROIS COLLINES	02 43 00 23 59
Soins infirmiers	PIVERT Nathalie	02 43 03 76 42
Travaux agricoles - Travaux publics	HARNOIS Jean-Michel	02 43 00 21 55